VILLE SOLIDAIRE

RECU EN PREFECTURE

Le 16 avril 2021

VIA DOTELEC - FAST Actes

077-217702943-20210413-D0004680-DE

Délibération n°2021.00040

Mobilité - Initiative 2021 sur la gratuité des bus

Séance du 13 avril 2021

Département de la Seine et Marne
Arrondissement de Meaux
Canton de Mitry-Mory
Nombre de Conseillers Municipaux
en exercice : 33
présents : 30
absents représentés : 2
absent non représenté : 1

L'an deux mille vingt et un, le 13 avril, le Conseil municipal, dûment convoqué le 07 avril, s'est réuni à L'Atalante - rue Jean Vigo à 18 heures 00, sous la présidence de Mme Charlotte BLANDIOT-FARIDE, Maire.

PRESENTS :
Mme Charlotte BLANDIOT-FARIDE, Mme Marianne MARGATE, M. Franck SUREAU, Mme Julie MOREL, M. Mohamed KACHOUR, Mme Mélanie ZEDE, M. Farid DJABALI, Mme Laure GREUZAT, M. ABDELAZIZ MOUSSA, Mme Florence AUDONNET, M. Guy DARAGON, M. Luc MARION, M. Malik GUEYE, M. Smain TAHAR, Mme Louise DELABY, M. Benoit PENEZ, Mme Christine DELSAUX, Mme Catherine AMARI, Mme Hélène BATHOSSI, M. Thierry TARQUIN, Mme Dorothée TOPALOVIC, M. Sylvain BERNARD, Mme Audrey CHARIFI ALAOUI, M. Hamé SOUKOUNA, M. Gérard GAUTHIER, Mme Patricia RUBIO, Mme Houria ATTLANE, M. Laurent PRUGNEAU, M. Michael VAQUETA, M. William GALLÉ

ABSENTS REPRESENTÉS :
Mme Josiane MARCOUD donne pouvoir à Mme Marianne MARGATE, Mme Yannick REIS LAGARTO donne pouvoir à Mme Laure GREUZAT

ABSENT NON REPRESENTÉ :
M. Zakarya ARBAOUI

SECRETAIRE DE SEANCE : Mme Laure GREUZAT

Hôtel de Ville
Secrétariat général
11/13, rue Paul
Vaillant-Couturier
77297 MITRY-MORY
Tél : 01 60 21 61 10
Fax : 01 60 21 61 48

www.mitry-mory.net
info@mitry-mory.net

Délibération n° 2021.00040

Mobilité - Initiative 2021 sur la gratuité des bus

Le Conseil municipal,

Sur le rapport et la proposition de Mme Marianne MARGATE, Adjointe au Maire, déléguée à l'aménagement, à l'urbanisme et aux transports,

Vu la note de synthèse,

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu le contrat de "type 3" adopté par le Conseil d'Administration du Syndicat des Transports d'Ile de France (devenu Ile-de-France Mobilités) le 22 mars 2017,

Vu l'avenant n°1 à convention partenariale (contrat de type III) adopté par le Bureau de la communauté d'agglomération Roissy Pays de France le 20 décembre 2020,

Considérant que la Ville souhaite promouvoir les transports collectifs en permettant aux personnes ne possédant pas de titre de transport de se déplacer sans que le coût financier soit pénalisant, et favoriser ce mode de déplacement, incitant à la réduction de l'usage de la voiture,

Vu l'avis favorable de la Commission de l'Aménagement et cadre de vie du 1er avril 2021,

DELIBERE

SUFFRAGES EXPRIMES :	**28**
POUR :	**28** Mme Charlotte BLANDIOT-FARIDE, Mme Marianne MARGATE, M. Franck SUREAU, Mme Julie MOREL, M. Mohamed KACHOUR, Mme Mélanie ZEDE, M. Farid DJABALI, Mme Laure GREUZAT, M. Abdelaziz MOUSSA, Mme Florence AUDONNET, Mme Josiane MARCOUD, M. Guy DARAGON, M. Luc MARION, M. Malik GUEYE, M. Smaïn TAHAR, Mme Yannick REIS LAGARTO, Mme Louise DELABY, M. Benoît PENEZ, Mme Christine DELSAUX, Mme Catherine AMARI, Mme Hélène BATHOSSI, M. Thierry TARQUIN, Mme Dorothée TOPALOVIC, M. Sylvain BERNARD, Mme Audrey CHARIFI ALAOUI, M. Hamé SOUKOUNA, M. Laurent PRUGNEAU, M. William GALLÉ,
ABSTENTION/NE PREND PART AU VOTE :	**4** M. Gérard GAUTHIER, Mme Patricia RUBIO, Mme Houria ATTLANE, M. Michael VAQUETA

APPROUVE le dispositif et la prise en charge de la dépense occasionnée par la gratuité sur les lignes de bus 3, 16, 23, 24 et 71 durant :

- la semaine européenne du développement durable :
  du dimanche 30 mai au dimanche 6 juin 2021 inclus, soit 8 jours ;
- la semaine suivant l'ouverture d'Un été à Mitry :
  du vendredi 16 au dimanche 25 juillet 2021 inclus, soit 10 jours ;
- la semaine européenne de la mobilité :
  du jeudi 16 au mardi 22 septembre 2021 inclus, soit 7 jours ;
- la semaine suivant l'ouverture de la patinoire :
  du lundi 6 au dimanche 12 décembre 2021 inclus, soit 7 jours.

DIT que la dépense est inscrite au budget communal – chapitre 011 – rubrique 815

AUTORISE Madame Le Maire ou son représentant à signer tout document afférent à ce dossier.

Et ont, les membres présents, signé au registre.
Pour extrait conforme,
Charlotte BLANDIOT-FARIDE

Maire de Mitry-Mory

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de Melun dans un délai de deux mois à compter de son affichage et de sa transmission au contrôle de légalité.